



SUBVENTIONS - CRISE ÉNERGÉTIQUE

Les subventions énergie octroyées par la Communauté française et l'avance éventuellement demandée ne doivent pas être considérées comme acquises. En effet, les établissements devront justifier ces subventions en démontrant l'augmentation de leurs dépenses énergétique par rapport à 2019 (en tenant compte de 2% d'indexation) sur base de leurs factures. Les modalités complètes de justification arriveront dans les mois prochains.

CENTRALE DES MARCHES - ENERGIE

Si vous n'êtes pas encore membre de la centrale de marchés du SEGEC concernant l'énergie, il est **urgent** de vous manifester afin de faire partie de la nouvelle vague 2026 : le plus tôt possible est le mieux (après le 30 avril ce sera trop tard) .

CRAIE REJOINT BASIC +

Les services de CRAIE (PEB, quick scan, accompagnement énergétique,...) sont maintenant totalement intégrés à BASIC +. Nous vous encourageons à les contacter pour pouvoir bénéficier de ces accompagnements.



INDEXATION DES SUBVENTIONS

L'indexation des subventions 2022 s'élève à 7.59% et celles de 2023 à 8.05%. Les tableaux de calcul de subvention du SEGEC prennent en compte ces indexations.



FICHE FISCALE 281.10

Le SEGEC a récemment communiqué au sujet des différentes modifications concernant la fiche fiscale 281.10 notamment l'obligation de mentionner l'ensemble des frais professionnels.



LOGICIEL COMPTABLE

Si vous avez l'intention de changer votre logiciel comptable prochainement, nous vous conseillons de patienter un peu. En effet, Infodidac mène actuellement une réflexion sur l'intégration du logiciel comptable au logiciel administratif. N'hésitez pas à nous contacter avant de prendre cette décision.



Attention, toutes les ABSL doivent rentrer leur déclaration taxe patrimoine pour le 31 mars !

LE SAVIEZ-VOUS



Les bâtiments affectés à l'enseignement sont bien exonérés de précompte immobilier. Si vous recevez un avertissement extrait de rôle, n'hésitez pas à nous contacter le plus rapidement possible.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions relatives aux finances, à la gestion et au patrimoine.

olivier.vlieghe@segec.be
02/674 20 92

laurence.mertens@segec.be
02/674 20 93